



AuM

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017 – 20H30

Madame Michèle LERNOUT, Maire, a procédé à l'installation de Monsieur Fabrice OGER, conseiller municipal, en remplacement de Monsieur Jacques SERAIN, démissionnaire.

### 1. Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Dans le cadre de la préparation des budgets 2017, le Conseil a pris acte de la tenue d'un débat et s'est prononcé sur les orientations budgétaires.

### 2. Révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme : approbation du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme intégrant les modifications apportées au projet. Celui-ci sera mis à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

### 3. Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune

L'Assemblée a approuvé le zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées qui sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.

### 4. Aménagement des trottoirs pour circulation douce – Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local

Une demande de subvention à l'Etat, dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local, sera sollicitée pour la création et l'amélioration de trottoirs destinés aux circulations douces des rues de Valène, de l'Olivette-Valmont et de l'avenue du Pic Saint Loup (*coût estimé des travaux 246 114 € HT, subvention escomptée 71 169 € HT*).

### 5. Parcelles cadastrées BV 73, 81 et 88, BW 8, CD 138 et BY 109 appartenant à la commune et parcelle cadastrée AW 133 appartenant au département de l'Hérault – échange sans soulte entre la commune et le département

Il a été décidé de procéder à un échange sans soulte des parcelles suivantes :

- Cession au Département des parcelles communales BV n°73, 81 et 88 d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>, BW n°8 de 2 317 m<sup>2</sup>, CD n°138 de 199 m<sup>2</sup> et BY n°109 de 1 719 m<sup>2</sup> ;
- Cession du Département à la Commune de la parcelle AW n°133 d'une surface de 2 196 m<sup>2</sup>.

6. **Rue de Valmont – Convention avec Orange pour l'enfouissement des équipements de communications électroniques**

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé Madame le Maire à signer une convention avec Orange pour l'enfouissement des équipements de communications rue de Valmont.

7. **Communauté de Communes du Grand Pic St Loup – Convention portant exécution des prestations de services pour l'utilisation de la balayeuse du 1er janvier au 30 juin 2017**

Madame le Maire est autorisée à signer la convention de mise à disposition du service de la balayeuse (véhicule et personnel) à raison de 39 journées, pour une durée de 6 mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017, et un montant s'élevant à 14 114,10 €.

8. **Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE



Michèle LERNOUT